

# le bulletin du



SNUipp-FSU 26

N°334 suppl2

Dispensé de timbrage Valence CTC

SNUipp Drôme  
Maison des Syndicats  
17, rue Bizet  
26000 Valence  
Tél. : 04.75.56.77.77  
Télécopie. : 04.75.56.00.56

Bimensuel  
Directrice de publication : Bernadette Long  
N° de C.P.A.P. : 0610 S 07360  
ISSN : 1164-2769  
Abonnement : 10 €  
Prix au n° : 2 €

Déposé le 06/02/2013



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Internet : <http://26.snuipp.fr>

E-mail : [snu26@snuipp.fr](mailto:snu26@snuipp.fr)

Année Scolaire **2012-2013**

## ETIQUETTE

### **Pour une réforme réussie : Pas sans nous ! Dans l'intérêt des élèves et des enseignants**

Depuis des semaines, nous n'avons cessé d'attirer l'attention du Ministre sur les multiples difficultés que pose la réforme des rythmes scolaires telle qu'elle a été engagée. A l'épreuve des travaux pratiques, c'est la grande déception et l'irritation. Nous ne revendiquons pas un statu quo ou un retour en arrière... Bien au contraire ! **Nous voulons une réforme réussie pour tous les enfants sur tout le territoire. Nous demandons également une réforme qui prenne en compte les conditions de vie personnelle et professionnelle des enseignants.**

**Pas sans les enseignants** : Les DASEN ou des mairies présentent des projets rigides d'organisation du temps scolaire. Horaires des écoles, durée de la pause méridienne, organisation de la sieste en maternelle, utilisation des locaux scolaires sur le temps péri-éducatif, organisation des activités périscolaires et des activités pédagogiques complémentaires, tout cela ne peut pas être le fruit d'une décision unilatérale écartant les enseignants.

**Où est l'intérêt de l'enfant pourtant vanté à coup de déclarations fracassantes ?** Pas d'obligation d'activités périscolaire pour tous, gratuité facultative, allongement de la pause méridienne sans garantie d'activités calmes et éducatives, ... Alors ? De la garderie, de la cour de récréation, la maison pour les enfants qui bouderont les activités.

**Où est la prise en considération des conditions de vie personnelle et professionnelle des enseignants ?** Des salles de classes réquisitionnées pour les activités du midi, un allongement de l'amplitude de travail à l'école des animations pédagogiques le mercredi après-midi, ... Et la revalorisation des PE demandée par le SNUipp ? Qu'en est-il des programmes, des effectifs, de la formation, ... ?

Le SNUipp-FSU estime qu'il faut reporter la réforme à 2014. Le décret d'aménagement du temps scolaire doit être totalement réécrit, les conseils d'école consultés pour toute modification du temps scolaire. Il faut se donner le temps de penser une vraie réforme et de construire les conditions de sa réussite dans les écoles en s'appuyant sur les enseignants.

**Pas de statu quo ! Nous voulons faire bouger l'école, dans le bon sens et avec les enseignants.**

**Tous en grève le 12 février.**

### **Sommaire :**

- p 1 : Edito
- p 2 : Déclaration d'intention de grève
- p 3 : Lettre à diffuser aux parents
- p 4 : Rendez-vous - Réponse aux dindons (tribune libre)

# Déclaration d'intention de grève

*Ci-dessous la déclaration d'intention de grève à adresser à la DASEN et qui doit arriver au plus tard samedi 9 février 2013 minuit :*

*par courrier à la DSDEN de la Drôme - Cité Brunet - BP 1011 - 26015 Valence Cedex*

*par fax : 04 75 82 35 10 ou 04 75 82 35 20*

*par mél : sma26@ac-grenoble.fr*

Nom.....  
Prénom.....  
Etablissement .....

**Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement.**

Madame la directrice académique

A l'appel du SNUipp-FSU, une journée nationale de grève dans le premier degré est prévue mardi 12 février 2013 pour les motifs suivants :

- Pour que la réforme des rythmes scolaires soit ambitieuse, réussie pour tous les enfants sur tout le territoire en prenant véritablement en compte leur intérêt ;
- Pour que cette réforme s'inscrive véritablement dans le projet de refondation de l'école comme un outil supplémentaire pour la réussite de tous les élèves, au même titre que la baisse des effectifs par classe, le rétablissement de la formation initiale et continue des enseignants, le retour des RASED, la refonte des programmes, le remplacement effectif des absences, l'amélioration des conditions des directrices et directeurs d'école, la revalorisation des salaires des PE...
- Pour une réforme qui prenne en compte les conditions de vie personnelle et professionnelle des enseignants.

Aussi, le SNUipp-FSU estime qu'il faut reporter la réforme à 2014. Le décret d'aménagement du temps scolaire doit être totalement réécrit et les conseils d'école consultés pour toute modification de ce temps.

**Pour toutes ces raisons, j'ai l'intention de me porter gréviste le mardi 12 février 2013.**

La loi n°2008-790 du 20/08/08 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale - le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la Constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Le SNUipp-FSU en demande toujours l'abrogation. Cette loi impose «à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48h avant la grève son intention d'y participer». Placé(e) dans l'obligation de le faire de par mon statut de fonctionnaire, je vous informe que j'ai l'intention d'être en grève le mardi 12 février 2013.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre « est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil » (Article L133-5).

A \_\_\_\_\_, le

Signature :



## Lettre aux parents



Madame, Monsieur,

**Votre enfant n'aura pas classe le 12 février** car les enseignants sont en grève à l'appel de leur organisation syndicale, le SNUipp, sur la question de la refondation de l'école et des rythmes. Favorables à une réforme, ils ne sont pas opposés, comme voudrait le faire croire le ministre qui se trouve dans une impasse, à la ré-introduction de la semaine de 4 jours et demi. Mais les enseignants ne peuvent accepter une réforme imposée sans concertation où l'intérêt des enfants, de vos enfants, n'est pas pris en compte.

Dans le cadre actuel du décret rejeté, qui n'a été voté ni par les fédérations de parents d'élèves ni par les organisations syndicales représentantes des enseignants,

► **la journée de l'enfant ne changera qu'à la marge.** Actuellement, l'hypothèse la plus retenue engendre une augmentation de la durée de pause méridienne dont le contenu n'est ni délimité, ni fixé par la loi. Le ministre, dans une communication fluctuante, annonce un jour aux communes qu'elles devront mettre en place des activités péri-éducatives gratuite, un autre jour qu'elles pourraient être payantes, un autre encore que les communes seraient libres d'en organiser ou pas !

► **les Conseils d'Ecoles qui regroupent parents, enseignants, représentants de la commune, pourraient être dessaisis sur des choix qui les concernent en premier lieu :** les horaires de l'école, la durée de la pause méridienne, l'organisation de la sieste en maternelle, l'utilisation des locaux scolaires sur le temps péri-éducatif...

Aussi,

► Parce que la réforme actuelle risque d'accroître encore les inégalités: au-delà du temps scolaire, certains se verront proposer des activités péri-éducatives (parfois payantes !) pendant que d'autres attendront 45 minutes de plus en garderie ;

► Parce que l'intérêt de l'enfant s'efface derrière des considérations financières et la pression des lobbys, notamment du tourisme ;

**Nous estimons qu'il faut se donner le temps de penser ensemble une vraie réforme pour 2014 à même de favoriser la réussite des élèves. Le statut quo n'est pas possible mais le changement ce doit être pour du mieux !**

Nous comptons sur votre compréhension et sur votre soutien.  
L'équipe enseignante

## Les rendez-vous du 12 février

# MANIFESTATION DEPARTEMENTALE Champ de Mars VALENCE 14h

Deux assemblées générales : à 10h30  
à Valence, à la Maison des Syndicats,  
à Romans à la salle C. Michels.

## Réponse aux dindons : tribune libre

Suite au message reçu dans les écoles le mardi 29 janvier, signé Dindon 26, un collègue nous envoie le courrier qu'il leur a fait parvenir. Il y fait référence à l'appel de quatre organisations syndicales pour l'abrogation du décret sur les rythmes et celle du projet de loi pour la refondation de l'école. Ce courrier a été envoyé avant l'appel du SNUipp-FSU qui, comme nous l'avons écrit, réclame haut et fort des réformes prenant en compte la parole des enseignants et surtout permettant la réussite de tous nos élèves... Ce collègue sera gréviste le 12 février à l'appel de son syndicat.

Aux dénommés dindons

Désolé je ne serai pas le dindon de votre farce. Et je ne signerai pas une pétition qui au final appelle à se résoudre, sans le dire, au statu-quo de la réforme Darcos : programmes 2008, aide personnalisée, semaine de 4 jours, retraits de postes, conception rétrograde de l'école et des apprentissages, suppression de la formation initiale, injonctions et mise au pas des enseignants et de l'école. Si je peux reconnaître des arguments, et des éléments d'analyse que vous développez, ils sont un mauvais masque à votre imposture, et à l'imposture de la grève du 12 qui "apparaît à l'horizon" comme vous dites et écrivez en spectateur. Probablement bien furtive, très furtive. Je connais depuis bien longtemps les artisans initiateurs de la grève du 12, spécialistes de la rhétorique du non et du refus de tout (au nom du tout ou rien!) et dont les projets pour une transformation progressiste et émancipatrice de l'école émarginent à la case néant.

Rassurez vous, je ne suis ni satisfait de la tournure prise par cette réforme des rythmes, ni dupe des insuffisances comme du leurre de la seule devanture des rythmes au nom de la réussite de tous et je continuerai après ce jour de grève fonction publique à agir pour une refondation de l'école qui porte son nom, une réforme des rythmes qui soit adaptée et accompagnée des moyens. Je ne veux pas le statu quo ou l'abandon, mais le report à la rentrée 2014 et la réécriture du décret. Et je m'emploie maintenant avec les enseignants, dans mon école, à faire en sorte, que les élèves ne soient pas aussi victimes de votre posture du refus sans alternative à laquelle, je le redis, je n'adhère pas. Car elle est contraire à l'éthique professionnelle enseignante, celle qui fait le pari de l'éducabilité pour tous, des défis au quotidien.

Je n'attends donc pas le grand soir, je ne l'ai jamais attendu. Je ne renonce pas au dialogue exigeant avec le maire et les parents, la capacité d'argumentation, de conviction et de proposition... La transformation de l'école se fait aussi là où on œuvre.

Je suis de ceux qui militent et travaillent depuis de nombreuses années à la transformation de l'école qui s'appuie sur les avancées de la recherche et de leur divulgation, sur les moyens appropriés (plus de maîtres que de classes, le temps reconnu pour le travail en équipe, la formation initiale et continue professionnelle de haut niveau, des personnels qualifiés au côté des enseignants (RASED...) etc., qui donne les moyens aux enseignants d'être toujours plus professionnels, concepteurs de leur pratiques, de leur enseignement.

Avec un objectif prioritaire la réussite de tous les élèves. Vous n'êtes pas de ceux là et je ne peux pas être avec vous.

Mon syndicat s'appelle le SNUipp.